

INFORMATISATION DU TRAITEMENT DES DOSSIERS

Madagascar institution des droits de l'homme pilote en Afrique

Le traitement des dossiers se modernise au sein de la CNIDH Madagascar. L'intégration d'un progiciel innovant dans son système de fonctionnement la hisse en tant qu'INDH pilote en Afrique selon l'OIF.

Un pas de plus vers la dématérialisation. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) de Madagascar se démarque un peu plus dans le traitement des plaintes, des doléances, et la mise à disposition de données exploitables relevant de son mandat de mécanisme national indépendant de prévention de la torture. Ayant intégré dans son système l'Uwazi, un progiciel à l'initiative de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), élaboré spécialement pour les Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (INDH), la CNIDH Madagascar raffermi progressivement son système d'accès, de traitements et de stockage numériques de données.

En temps réel

De par l'intégration depuis 2019 de l'Uwazi parmi les outils de travail du service de la protection des droits de l'homme, mais aussi dans l'opérationnalisation du mécanisme national indépendant de prévention de la torture, Madagascar se positionne en tant qu'INDH pilote en Afrique, dans l'appropriation de ce système innovant selon l'OIF. Accessible en ligne, via un ordinateur, un smartphone ou encore une tablette connectée, l'Uwazi offre la possibilité d'enregistrer en temps réel les plaintes, les doléances reçues, les informations recueillies sur terrain et les renseignements collectés dans les lieux de privation de liberté. Les documents physiques sont néanmoins précieusement conservés pour toute éventuelle utilité.

Hormis la facilité de suivi et de traitement de dossiers, il ouvre de surcroît à une catégorisation pointue des documents ainsi qu'à la mise à jour des activités, pour en établir des points de situation en adéquation avec les décisions à préconiser.